

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Date de la convocation : 19 Juin 2026

N° 26.06.29.05

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Laurence SALVI.

PRÉSENTS : M. GROS, Mme VELAY, Mme SALVI, M. GALIBERT, Mme CILIA, M. BRUNO, Mme MANISSIER-RAMIREZ, M. PAUTHE, M. SENNANE, M. VAN BRUSSEL, Mme M. DIAZ, Mme MICHEL, Mme VIEL, Mme DEMOUEVAUX, Mme SABOURET, M. BARBIÉ, Mme S. DIAZ, M. SIMON, M. DUPRE, Mme ANIEN, M. ROQUE, M. VIEUBLED, M. VALEY, M. MICHEL, M. ROESCH, M. SAVY, Mme MERLET, Mme SALHI, Mme PARPILLON, M. LANDAIS, Mme BOUALLEG

PROCURATIONS : M. FADILI en faveur de M. PAUTHE
Mme CACCIAPAGLIA, en faveur de M. BRUNO

Valorisation du patrimoine communal

ANCIEN HOTEL DES POSTES
ABANDON DU PROJET DE REQUALIFICATION DESTINE A L'ACCUEIL DE « L'ATELLINE »
RESILIATION DES MARCHES
RENONCIATION AUX SUBVENTIONS
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire, Serge GROS, rapporteur, rappelle que la précédente municipalité avait engagé une opération de requalification de l'ancien Hôtel des Postes en vue d'y accueillir la scène conventionnée d'intérêt national, « L'ATELLINE ».

Ce projet s'inscrivait dans une démarche de valorisation patrimoniale de ce bâtiment emblématique du développement de Juvignac dans les années 1970 et avait donné lieu à la réalisation d'études techniques et architecturales ainsi qu'à la mobilisation de différents partenaires financiers.

À la suite du renouvellement municipal intervenu en 2026, la nouvelle majorité a souhaité réexaminer les conditions de réalisation de cette opération au regard de son coût global, de ses conditions futures d'exploitation et de son adéquation avec les priorités définies pour le mandat.

À ce titre, il convient de rappeler les principales caractéristiques de l'opération :

Coût prévisionnel global de l'opération	1 500 000 € TTC
Montant des études et prestations payées à ce jour	181 075 € TTC
Dont études de programme et de maîtrise d'œuvre	152 148 €
Etudes techniques	28 928 €
Montant total des subventions sollicitées et obtenues	350 000 €
Dont Contrat de Plan Etat- Région 2021/2027	200 000 €
Montpellier Méditerranée Métropole	150 000 €
Montant des subventions déjà perçues par la commune	0 €
Montants prévisionnels de frais de résiliation et de clôture de l'opération	4 787 €

À l'issue de cette analyse, il apparaît que le projet envisagé pour l'accueil exclusif de « L'ATELLINE » ne répond plus aux orientations aujourd'hui retenues par la collectivité. La municipalité considère en effet que les moyens financiers mobilisés dans le cadre de cette opération doivent être réinterrogés au regard d'autres besoins susceptibles d'avoir un impact plus direct et plus large sur la qualité de vie quotidienne des habitants.

Pour autant, cette décision ne remet nullement en cause l'intérêt patrimonial et stratégique du bâtiment de l'ancien Hôtel des Postes. **La Ville confirme sa volonté de préserver cet équipement et d'engager une réflexion approfondie sur sa future destination afin qu'il puisse accueillir à terme un projet structurant répondant aux besoins du territoire et des Juvignacois.**

Les orientations actuellement étudiées visent à favoriser l'émergence d'un projet à forte utilité collective, capable de renforcer l'offre de services, d'équipements ou d'activités bénéficiant directement aux habitants, tout en préservant la valeur patrimoniale de cet édifice emblématique de l'histoire de Juvignac.

Cette réflexion est actuellement en cours et fera l'objet d'arbitrages ultérieurs. Néanmoins, il apparaît d'ores et déjà certain que l'opération telle qu'initialement conçue pour l'accueil de « L'ATELLINE » ne sera pas poursuivie.

La commune est consciente que cette décision entraîne certaines conséquences financières, notamment au titre de la **résiliation du marché de maîtrise d'œuvre et du règlement des prestations régulièrement exécutées à ce jour**. Toutefois, ces coûts restent sans commune mesure avec les engagements financiers qu'aurait représenté la poursuite de l'opération dans son intégralité.

Le montant prévisionnel de ces dépenses est estimé à 181 075 € TTC étant ici précisé que les études réalisées dans le cadre de cette opération (études techniques, diagnostics, investigations et sondages préalables) pour environ 29 000 € constitue un acquis pour la collectivité. Ces éléments de connaissance du bâtiment pourront le cas échéant, être utilisés dans le cadre du futur projet de valorisation du site.

Dans ces conditions, il convient de tirer les conséquences administratives, juridiques, financières et budgétaires de cette décision.

Cette décision implique notamment :

- **La résiliation, pour motif d'intérêt général, du marché de maîtrise d'œuvre** conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont TLA ARCHITECTURE est mandataire ainsi que, le cas échéant, des marchés d'études et prestations associés à cette opération ;

- **L'information des partenaires financiers** ayant accordé leur soutien à cette opération ;
- **La renonciation aux subventions attribuées** dans le cadre de ce projet ;
- **L'ajustement des inscriptions budgétaires** correspondantes afin de tenir compte de l'abandon de cette opération.

La résiliation des contrats interviendra conformément aux dispositions du Code de la commande publique et aux stipulations contractuelles applicables.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement dont TLA ARCHITECTURE est mandataire dans le cadre de l'opération de requalification de l'ancien Hôtel des Postes ;

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

DE DECIDER d'abandonner l'opération de requalification de l'ancien Hôtel des Postes destinée à accueillir la scène conventionnée d'intérêt national « L'ATELLINE » ;

DE CONFIRMER la volonté de la Municipalité de préserver et valoriser le bâtiment de l'ancien Hôtel des Postes et de poursuivre les réflexions relatives à sa future destination ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la résiliation, pour motif d'intérêt général, de l'ensemble des marchés conclus dans le cadre de cette opération, notamment du marché de maîtrise d'œuvre, dans les conditions prévues par les dispositions contractuelles et réglementaires applicables ;

DE DECIDER de renoncer à l'ensemble des subventions attribuées au titre de cette opération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à informer l'ensemble des partenaires institutionnels et financeurs concernés de cette décision et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

DE DECIDER de procéder aux ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'abandon de cette opération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité

Pour : 27

Contre : 6 (Mme Parpillon, M. Savy, Mme Merlet, M. Roesch, Mme Salhi, M. Michel)

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.


Le Maire,
Serge GROS

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le



ID : 034-213401235-20260706-DELIB26062905-DE